



# 2024

## Conditions d'exonération de la taxe sur les polluants atmosphériques

Une exonération de la taxe sur les polluants atmosphériques peut être accordée dans les cas suivants :

- Professionnels non constitués en personne morale, Location LCD (location crédit bail)  $\leq$  30 jours consécutifs
- Véhicules / transport public de personnes, activités agricoles et forestières, auto-écoles, pilotage et compétitions, besoins des associations sans but lucratif et organismes d'utilité générale
- VU<sup>(1)</sup> (sauf pick up 5 places), dérivés VP<sup>(2)</sup> y compris les réversibles, VASP<sup>(3)</sup>, VP<sup>(2)</sup> carrosserie «Handicap» TPMR<sup>(4)</sup>
- VP<sup>(2)</sup> électriques et hydrogènes

<sup>(1)</sup>VU : Véhicule Utilitaire

<sup>(2)</sup>VP : Véhicule Particulier

<sup>(3)</sup>VASP : Véhicule Automoteur Spécialisé

<sup>(4)</sup>TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite